



Délibérations du conseil municipal de Montsinéry-Tonnégrande

2009

Séance ordinaire du 11 mars 2009

- 2009-01 vote du compte administratif 2008 et du compte de gestion du receveur municipal 2008
- 2009-02 adoption des taux 2009 des quatre taxes locales
- 2009-03 application du dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fond de compensation pour la TVA (FCTVA)
- 2009-04 vote du budget primitif 2009
- 2009-05 indemnité de conseil et d'assistance du receveur municipal
- 2009-06 avenant à la délibération 2002-14 créant la régie d'avances
- 2009-07 inscription budgétaire de l'excédent de fonctionnement et du déficit d'investissement 2007 du budget annexe des transports au budget principal
- 2009-08 ramassage des encombrants
- 2009-09 création d'un point d'information touristique à Montsinéry-Tonnégrande
- 2009-10 création d'une cyber base à Montsinéry-Tonnégrande
- 2009-11 instauration du régime indemnitaire des personnels titulaires et non titulaires de la commune
- 2009-12 annulation des délibérations 2008-02 et 2008-11 du 09 janvier 2008 concernant la vente des parcelles AY 6 et BC 72
- 2009-13 annulation de la délibération 2004-75 du 27 octobre 2004 concernant la vente des parcelles AC 98, AC 99, AC 100, AC 101, AC 102, AC 103
- 2009-14 remplacement de M. Alain Patrick Robinson, démissionnaire du mandat de conseiller communautaire à Communauté des communes du centre littoral
- 2009-15 annulation de la délibération 2004-56 approuvant le nouveau logo de la Commune de Montsinéry-Tonnégrande
- 2009-16 intervention d'urgence sur les pistes Garin et Champs-Virgiles
- 2009-17 longueur de la voirie communale
- 2009-18 avenant au plan de financement de la construction du groupe scolaire de Tonnégrande
- 2009-19 inscription budgétaire de l'opération 2009-02 relative à l'aménagement de la place de l'église de Montsinéry
- 2009-20 réhabilitation de la mairie de Montsinéry

- 2009-21** remise en état de la cuve de carburant
- 2009-22** réalisation d'un parc de voirie
- 2009-23** indemnités et remboursement des frais des élus
- 2009-24** création d'emplois : 1 agent technique spécialisé des écoles (ATSEM), 1 emploi d'adjoint administratif de 1^{ère} classe, 1 emploi d'agent technique de 1^{ère} classe, 2 emplois de rédacteur territorial



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 11 MARS 2009**

DATE DE CONVOCATION

03 Mars 2009

DATE D’AFFICHAGE

03 Mars 2009

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 11
ABSENTS : 04
QUORUM : 08
PROCURATIONS : 02

DELIBERATION N°2009/09/M-T

L’AN DEUX MILLE NEUF LE ONZE MARS A SEIZE HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s’est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur **Patrick LECANTE Maire**.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur **Jocelyn PRALIER** 1^{er} Adjoint
Monsieur **Patrick LABEAU** 3^{ème} adjoint
Madame **Rosaline CAMILLE** 2^{ème} adjointe
Madame **Marcelline POPO** 4^{ème} adjointe
Madame **Patricia BEAUNOL** adjointe spéciale
Madame **Liliane DAUPHIN** Conseillère
Madame **Marie-George DUMAISON** Conseillère
Monsieur **Brice SEPHO** Conseiller
Madame **Pauline TARCY** Conseillère
Monsieur **Marcel POPO** Conseiller

ABSENTS EXCUSÉS:

Madame **Valérie BATAILLIE** Conseillère
Monsieur **Vincent MAYEN** Conseiller
Monsieur **Alain Patrick ROBINSON** Conseiller
Madame **Liliane CHAVERIMOUTOU** Conseillère



Les conseillers Municipaux présent formant la majorité des membres en exercice, conformément à l’article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d’un Secrétaire au vu de l’application de l’article L.2121-14 et L.2121-15 Code Général des Collectivités Territoriales, Madame **Marcelline POPO**, 4^{ème} Adjointe, a été nommée à ces fonctions qu’elle a acceptées. Madame **Valérie BATAILLIE**, Conseillère ayant donné procuration à Monsieur **Patrick LABEAU** 3^{ème} adjoint. Madame **Liliane CHAVERI MOUTOU**, Conseillère ayant donné procuration à Monsieur **Patrick LECANTE** Maire.

.../...

**Délibération N° 2009/09/MT
Portant création d'une Cyberbase
à Montsinéry-Tonnégrande**

Mesdames,
Messieurs les Conseillers Municipaux,

Afin d'éviter la fracture numérique et répondre aux besoins de l'ensemble de la population de la commune en matière d'accès à Internet, le gouvernement sensibilise les collectivités territoriales à mettre à niveau les points informatiques sous la forme de Cyberbase ou Cybercafé.

La caisse des Dépôts et Consignations est en charge de ce dossier pour assurer le développement du réseau numérique en mettant en œuvre une assistance technique et financière d'aide au projet.

Dans le même temps, Madame la Députée de la 2^{ème} circonscription a souhaité allouer à la commune, à titre exceptionnel, une subvention du Ministère de l'Intérieur, de l'Outre Mer et des Collectivités Territoriales, sous la forme de la réserve parlementaire, soit un montant de 9000 €, à mobiliser avant le 30 Septembre 2009.

Le coût prévisionnel pour la création de cette Cyberbase s'établit à la somme de 37 000 € pour laquelle le financement de l'Etat, de la Caisse des Dépôts et Consignations et de la Région seront sollicités.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

- 1°) Sur le principe de création de cette Cyberbase.
- 2°) Sur l'inscription budgétaire au Budget Primitif 2009 des 9000 € déjà obtenus ;
- 3°) Sur l'autorisation donnée au Maire de rectifier les crédits supplémentaires.

.../...

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des Région ;

Vu le rapport 2009/09/MT de Monsieur le Maire relatif à la création d'une Cyberbase à Montsinéry-Tonnégrande ;

Après avoir entendu es explications et délibéré.

DECIDE :

Article 1^{er} : Approuve la création d'une Cyberbase à Montsinéry-Tonnégrande.

Article 2 : Autorise l'inscription budgétaire au Budget Primitif 2009 des 9000 Euros déjà obtenus (Réserve parlementaire de l'Assemblée Nationale.)

Article 3 : Autorise le Maire à rectifier si nécessaire les crédits supplémentaires.

ADOPTÉE PAR TREIZE (13) VOIX POUR CONTRE ZERO (0).

Pour certification exécutoire,
Fait à Montsinéry-Tonnégrande, le 11 Mars 2009



Le Maire,

Patrick LECANTE

Publication le :

